

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 28

OBJET :

**ACCUEILS DE
LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT
(ALSH) « SPORT
VACANCES » ET
« ROLAND
BOUDET » -
SIGNATURE DE
CONVENTIONS DE
PARTICIPATION**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2020-91

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 14 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Stéphane CLOUET,
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSELIN,
M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE
LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir
Mme Nelly VIVIEN, Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Véronique
LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
M. Mickaël MESNIL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE et
M. Cédric COQUELIN.

Monsieur Stéphane CLOUET a été nommé Secrétaire de Séance.

Dans le cadre du fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans
Hébergement (ALSH) « Sport Vacances » et « Roland Boudet »,
trois communes ont signé des conventions avec la Ville de
L'AIGLE, à savoir : SAINT SULPICE SUR RISLE, SAINT MARTIN
D'ECUBLEI et LES ASPRES.

Certifié exécutoire

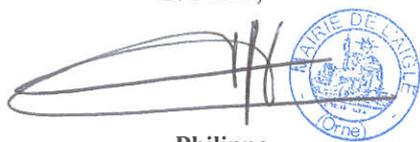
transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 DEC. 2020

Publié

le : 22 DEC. 2020

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Ainsi, ces trois collectivités versent une participation pour
chaque enfant résidant sur son territoire qui fréquente les ALSH
« Sport Vacances » ou « Roland Boudet ».

Cette contribution s'établit de la façon suivante :

**pour SAINT SULPICE SUR RISLE ET SAINT MARTIN
D'ECUBLEI :**

- 9,50 € par semaine et par enfant dans la limite de 9 semaines
par an pour l'ALSH « Roland Boudet » ;
- 5,50 € par semaine et par enfant dans la limite de 10 semaines
par an pour l'ALSH « Sport Vacances ».

pour LES ASPRES :

- 6,00 € par semaine et par enfant dans la limite de 9 semaines par an pour l'ALSH « Roland Boudet » ;
- 5,00 € par semaine et par enfant dans la limite de 6 semaines par an pour l'ALSH « Sport Vacances ».

Les tarifs appliqués aux familles concernées sont donc diminués d'autant lors de l'inscription des enfants aux animations (tarifs hors commune fixés par le Conseil Municipal de L'AIGLE avec déduction de la participation de leur commune). Une facture est adressée, par la suite, aux communes.

Les conventions entre la Ville de L'AIGLE et ces trois communes arrivent à échéance à la date du 31 décembre 2020. Il convient donc de procéder à une mise à jour des conventions actuelles.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***VALIDE les projets de convention ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les trois communes concernées.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HORNE